

préserver les droit de mon fils suite au remariage de son pére

Par moun, le 10/05/2009 à 17:12

que dois faire mon fils pour préserver ses droit de sucsetion de son pére suite à son remariage avec une personne ayent 3 enfants déjà majeur mais cette personne envisage de faire des travaux dans cette maison de famille aprés estimation que doit faire mon ex pour préserver le bien de son fils avant ce mariage prévu au moi d'aout 2009

Par ardendu56, le 12/05/2009 à 19:24

moun, bonjour

La maison de famille restera un "bien propre" car elle appartient à votre mari. Votre fils restera héritier de son père.

La maison a été estimée avant le mariage, il serait bon que votre ex se rende chez son notaire avec cette estimation, pour ne pas léser votre fils. Car la nouvelle épouse en aura l'usufruit, si votre ex mari venait à disparaître. Là les ennuis pourront surgir.

Qu'il contacte un notaire s'il veut protéger les droits de son fils.

Bien à vous.